

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique



Inventaire des zones humides de la Martinique

Volet socio-environnemental

Juin 2005

**contre
champ**

Réalisé dans le cadre de l'étude conduite par acer campestre

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ETUDE	3
MOTIFS ET FONDEMENTS DE L'APPROCHE "SOCIO-ENVIRONNEMENTALE" DES ZONES HUMIDES EN MARTINIQUE.....	3
TERRAIN ET METHODE D'INVESTIGATION	3
RENDU DE L'ETUDE.....	4
RENDU DES REUNIONS PAR "MONDE"	5
LE « MONDE » DE LA PROTECTION DE LA NATURE	5
LE « MONDE » DE LA CHASSE.....	8
LE « MONDE » DE LA PECHE	11
LE MONDE DES « ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES ».....	14
LE « MONDE » DE L'AGRICULTURE.....	17
LE « MONDE » DE L'AMENAGEMENT.....	20
LE « MONDE » DES ELUS LOCAUX.....	22
LE « MONDE » DU TOURISME.....	25
APPROCHE CROISEE DES ENJEUX.....	28
APPROCHE CROISEE DES RISQUES ET MENACES	29
NOTRE POINT DE VUE ANALYTIQUE.....	30
1 - L'APPROCHE ET LA PERCEPTION DES ZONES HUMIDES ET DE LEUR PRESERVATION.....	30
1.1 - <i>Le poids symbolique de la mangrove</i>	<i>30</i>
1.2 - <i>Les représentations des autres zones humides</i>	<i>31</i>
2 - LES ACTEURS	31
2.1 - <i>L'absence notable de certains acteurs</i>	<i>31</i>
2.2 - <i>Une capacité à analyser le système institutionnel et ses dysfonctionnements, doublée d'une difficulté à envisager l'action</i>	<i>31</i>
2.3 - <i>Un consensus en faveur de la protection, qui cache une diversité d'approches</i>	<i>32</i>
2.4 - <i>Une perception en cours d'évolution</i>	<i>33</i>
2.5 - <i>L'attente d'un renouvellement des modalités de gestion en faveur d'une plus grande concertation</i>	<i>33</i>
3 - LE TERRITOIRE.....	34
3.1 - <i>Le poids de l'histoire sur l'identité et les symboles.....</i>	<i>34</i>
3.2 - <i>L'insularité et la croissance urbaine.....</i>	<i>35</i>
3.3 - <i>La complexité de l'organisation politique et administrative et du statut foncier des mangroves.....</i>	<i>35</i>
3.4 - <i>L'opposition entre développement économique et développement durable</i>	<i>36</i>
PISTES DE REFLEXION POUR L'ACTION.....	37
LE RETOUR DE L'ETUDE	37
PRECONISATIONS GLOBALES	37
PRECONISATIONS POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE ACTION EXEMPLAIRE A COURT TERME.....	38

Présentation de l'étude

Motifs et fondements de l'approche "socio-environnementale" des zones humides en Martinique

Le cahier des charges de l'étude précisait que l'inventaire des zones humides devrait, au-delà de leur caractérisation strictement géographique et écologique, préciser à la fois les usages historiques et les valeurs socio-économiques et culturelle de ces zones. Face à cette exigence, le cabinet Acer campestre a choisi de s'associer les compétences de Jean-Baptiste Chémery, du cabinet Contrechamp, pour proposer de développer une approche socio-environnementale des zones humides.

L'ambition de ce volet de l'étude est de permettre d'envisager les conditions sociales de la préservation et de la gestion durable de ces zones. En effet, l'expérience de Contrechamp, concernant la conservation de ce type de biens environnementaux notamment dans le cadre d'opérations de gestion concertée de l'eau, permet de considérer que la mise en place de plans de gestion cohérents et efficaces exige généralement une mobilisation et une association étroite des acteurs et des populations, qui entretiennent une relation d'usage avec ces biens. Cette relation peut concerner leur utilisation, l'exploitation de leurs ressources, leur fréquentation, leur protection, leur détérioration ou leur destruction,...

Pour cela, il a été proposé de conduire une investigation complémentaire, centrée sur les représentations et les pratiques sociales, attachées à ces portions de territoire. Cette investigation n'était naturellement pas destinée à être conduite sur l'ensemble des zones répertoriées dans le cadre de l'inventaire. Elle prétendait davantage consister en un premier débroussaillage de cette question essentielle, en y associant des acteurs, représentants des différents types d'usages et d'usagers.

Cette approche originale comporte un double intérêt :

- elle permet de réaliser une première analyse de la valeur et des enjeux que les acteurs concernés attachent à ces différents types de zones, de repérer les menaces et les risques qu'ils estiment peser sur ces zones et d'envisager de façon ouverte les réponses qu'ils souhaitent voir mises en oeuvre. Chaque acteur et groupe d'acteurs disposent ainsi d'une lisibilité de la position des autres sur ces questions, conditions essentielles d'une concertation ultérieure entre eux.
- elle offre un premier temps d'animation autour de la problématique, permettant d'associer et de mobiliser de nombreux acteurs, qui auront par la suite à s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans la construction et la mise en oeuvre de réponses sur le terrain. En outre, elle réduit notamment le risque de produire une étude "experte", dont les conclusions soient difficilement appropriables, voire contestées par ces acteurs.

Elle vise enfin à fournir aux commanditaires de l'étude des préconisations stratégiques en terme de communication, de mobilisation des acteurs et de gestion concertée qui compléteront ces analyses. Pour des raisons déontologiques, il était également prévu que les personnes sollicitées dans le cadre de cette investigation puissent également bénéficier de l'ensemble des résultats de ce travail.

Terrain et méthode d'investigation

En pratique, il s'est agi de réaliser des entretiens collectifs auprès des 8 « monde d'usagers » suivants :

- Le "monde" de la Protection de la nature ;
- Le "monde" de la Chasse ;
- Le "monde" le la Pêche ;
- Le "monde" des Administrations et Collectivités territoriales ;

- Le "monde" de l'Agriculture ;
- Le "monde" de l'Aménagement ;
- Le "monde" des Elus locaux ;
- Le "monde" du Tourisme.

Chaque monde a donné lieu à la définition d'une liste de personnes à inviter, avec l'appui de certains membres du comité de pilotage. Le but était de n'éliminer a priori personne et de disposer d'une grande diversité d'acteurs et d'usagers, situés à différents niveaux par rapport au territoire¹.

Les réunions ont été animées, lorsque cela s'est avéré possible, avec la méthode des cartons. Cette méthode consiste à poser une question précise à l'ensemble des participants, concernant les 4 ou 5 principaux enjeux relatifs aux zones humides et à leur préservation, puis de leur demander d'y répondre individuellement sur 4 ou 5 cartons. Dans une seconde phase, l'ensemble des cartons a fait l'objet d'un affichage, puis d'un tri et classement autour de grandes unités de sens. Ce travail de tri offre l'opportunité de réaliser un travail d'explicitation, fournissant la matière de notre analyse. Il permet également aux participants d'échanger et de produire une vision collective riche, attribuable ensuite à leur monde.

Chaque réunion a donné lieu à la rédaction d'un compte-rendu synthétique, présenté ci-après.

Il est évident que l'absence de certains acteurs peut permettre de mettre en cause les visions produites dans ce cadre. Il n'en demeure pas moins qu'elles ont pour principal intérêt de poser un premier diagnostic concret des positions des acteurs, capables de se mobiliser sur le sujet nous concernant.

Rendu de l'étude

La première partie de cette étude présente l'ensemble des comptes-rendus synthétiques des réunions par "monde", ainsi que deux tableaux synthétiques croisant les mondes d'acteurs et d'une part les enjeux exprimés et d'autre part les risques et menaces ressentis. Elle s'achève par deux tableaux présentant une approche croisée des enjeux et des risques et des menaces, suivant les différents "mondes d'acteurs".

La seconde partie présente notre point de vue analytique des principaux points mis en évidence lors des réunions et se fonde pour partie sur notre propre expertise de la gestion concertée de l'eau et des zones humides. Elle vise notamment à repérer les principales lignes de forces et les contraintes qui s'appliquent à cette problématique.

La dernière partie propose un certain nombre de pistes, s'ouvrant à la suite de cet inventaire, allant des modalités de son rendu aux acteurs concernés à des préconisations plus générales, tout en réfléchissant à l'opportunité de mettre en place une démarche expérimentale à l'échelle de la Martinique.

¹ Les listes de personnes invitées et présentes par "Monde" sont présentées dans le cadre des comptes-rendus synthétiques de chacune des réunions.

Rendu des réunions par "monde"

Le « monde » de la Protection de la nature

Personnes invitées et présentes

Invités	Organisme/Commune	Présents (ou représentés)
Paul-Henri CHARTOL L. REGIS	ASSAUPAMAR	X
M. LOUMENGO Mme BLEZES Mlle STEPHEN FORTUNE	AMEPAS	
Jean-Claude NICOLAS	SEPANMAR	représenté
David BELFAN (Président) Béatrice CONDE	CAROUGE	X
Georges TAYALAY	AOMA	
Sophie BRUGNEAUX	Observatoire du Milieu Marin Martiniquais	représentée
Yann MONPLAISIR	Environnement West Indies	
Mr Jean-Philippe THOZE	Jardin de Balata	
Mme ETIFIER CHALONNO	Conservatoire Botanique des Antilles Françaises	
Roland JEAN-BAPTISTE-EDOUARD	URGENCE	
	Conseil régional de la Martinique	X

Déroulement de la rencontre

L'arrivée des participants se faisant de façon étalée, la séance s'est organisée sous forme d'un tour de table et d'une discussion (sans utiliser la méthode des cartons) autour de la question : Pour vous, quelles sont les 4 ou 5 principaux enjeux concernant les zones humides et leur préservation en Martinique ?

Un des participants a soulevé la question de la légitimité et de l'intérêt de cette consultation. L'animateur a clairement expliqué que cette démarche d'échange relevait d'une proposition des bureaux d'études en charge de l'inventaire, soutenue par le comité de pilotage de cet inventaire. Dans ce cadre, elle constitue, à ses yeux et au vu de son expérience sur différents bassins versants métropolitains, une première étape en vue d'une démarche de projet concertée, intégrant l'ensemble des acteurs concernés.

La valeur et les enjeux

Le sentiment de dégradation et de destruction des zones humides est unanimement partagé.

En ce qui concerne la valeur accordée à ces zones, **il est possible de distinguer deux approches :**

- **L'approche « naturaliste » met en avant une approche centrée essentiellement sur la biodiversité.** Elles apparaissent comme des espaces de reproduction, d'accueil, d'alimentation, tant pour les espèces autochtones que migratrices. Les fonctions de recyclage de matières organiques et de freins à l'érosion ont également été évoquées.

- **L'approche « écologiste » insiste davantage sur la dimension politique, économique et symbolique de l'enjeu qu'elles représentent.** Dans cette optique, leur état actuel est considéré comme l'aboutissement du système colonial puis du modèle de développement productiviste développé à partir des années 50/60, destructeur notamment des écosystèmes. Si dans ce cadre, les mangroves sont généralement conçues comme des lieux de pourrissement, un de nos interlocuteurs les considère au contraire comme des lieux de création de richesse, d'une « autre » richesse, vitale si il en est. D'un point de vue plus économique, on rappelle que les mangroves ont permis à certaines époques à certaines populations de s'élever économiquement et socialement. La richesse écologique n'apparaît donc pas nécessairement contradictoire d'une richesse économique. Le développement de l'aquaculture sur certaines zones apparaît ainsi comme une voie digne d'intérêt.

Les mangroves sont les zones les plus évoquées et paraissent les plus porteuses d'enjeux, mais certains participants soulignent l'importance des mares et étangs, notamment dans le cadre de l'accueil des migrateurs. De même, la valeur peut être liée à la rareté, comme dans le cas de la forêt lacustre de Trinité. Un des participants considère à cet égard que tous les types de zones humides n'ont pas la même importance et n'appellent pas la même attention, en tenant compte également des autres fonctions et usages liés à ces zones (abreuvement du bétail, agriculture,...), mais estime qu'en ce qui concerne les mangroves, toutes doivent être défendues, car « il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises mangroves ; elles ont toutes un potentiel et peuvent se régénérer. »

Les atteintes et les risques

Si les « bétonneurs » apparaissent comme les plus à craindre, les « aménageurs » qui souhaitent favoriser l'accès à certaines mangroves sont également appréhendés comme un risque majeur. Les fonctions de reproduction et d'accueil semblent en effet devoir pâtir d'une telle fréquentation. Dans ce cadre, **le développement du tourisme, voire d'un tourisme de pleine nature non raisonné, est jugé comme une activité prédatrice,** porteuse de risques majeurs (fréquentation de sites inviolés, érosion, pollution,...).

Les représentations négatives à l'égard de ces espaces semblent encore trop répandues dans la population, même si aujourd'hui émerge chez les décideurs un discours qui ne conteste pas l'intérêt de ces zones. **Le problème souligné est que ces discours ne se traduisent pas en actes,** révélant pour nos interlocuteurs une forme d'hypocrisie des décideurs et notamment des élus, même si ceux-ci et leurs administrés payent parfois le prix de cette contradiction (crues, inondations,...). De son côté, le recul de l'Etat, garant de l'intérêt général, est jugé regrettable face à une telle question.

Plus globalement, le système actuel semble contribuer à la déresponsabilisation de chaque acteur, aucun n'étant soucieux de tenir compte de la pérennité et de l'épuisement de ces zones et de leurs fonctions.

Un autre risque souligné concerne le maintien de l'alimentation de ces zones par ruissellement. L'arrêt de cette « perfusion » est d'ailleurs considéré comme une atteinte essentielle, qui permet de contester le statut de zone humide. Il importe donc que les plans de gestion concernent également la préservation des moyens d'alimentation de ces zones. **Plus globalement, c'est la dynamique de l'eau sur l'ensemble des bassins versants qui paraît concernée.**

Les réponses et moyens à mettre en oeuvre

Face au sentiment de dégradation et de destruction de ces zones, il importe de se donner des moyens de diagnostic permettant de vérifier ces phénomènes et leur évolution.

Si les zones humides appellent une prise de conscience des populations et de position des élus à l'échelle de la Martinique, la mise en place d'une gestion environnementale semble devoir être mise en œuvre au cas par cas, à la fois pour tenir compte des caractéristiques de la zone en question (valeur écologique, fragilité, existence de menaces), ainsi que des usages et usagers concernés, voire des potentialités de nouvelles valorisations. Ces deux niveaux ne doivent pas être conçus comme des alternatives, mais comme des échelles complémentaires d'intervention favorables à la préservation.

La sensibilisation des populations est jugée comme primordiale, avec deux approches distinctes :

- **une majorité de participants défend la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement** sur ce thème, appuyée par la création et la valorisation de supports pédagogiques. Ces actions doivent être complétées par des initiatives de formation à destination des élus et décideurs. L'appui à la concertation des acteurs sur des questions précises et localisées complète cette approche.
- **un participant estime pour sa part que la situation est suffisamment critique pour appeler des confrontations ouvertes en cas d'abus ou de destruction.** Les voies médiatiques et juridiques sont ici primordiales. La mise en œuvre conjointe de moyens réglementaires, notamment pour contrôler l'action des décideurs doit parachever ce dispositif.

Dans tous les cas, il importe aux participants que ce problème ne reste pas une affaire d'experts et de décideurs, mais puisse effectivement atteindre la scène publique. La finalité de cette sensibilisation est d'amener la population à « contrôler » les décideurs et les élus et à amener l'Etat à intervenir si nécessaire. Mais dans tous les cas, les participants estiment sur la base de leur expérience qu'une sensibilisation sérieuse réclame du temps et des compétences, notamment quand il s'agit d'aller jusqu'à la mise en place de projets concertés.

Face au phénomène de déresponsabilisation des acteurs, il importe à nos interlocuteurs de rechercher des responsables, en s'interrogeant systématiquement sur qui fait quoi et pourquoi ? Il faut également préciser quels sont les outils existants pour gérer durablement les zones humides. Les articles du code de l'urbanisme semblent s'appliquer à des territoires trop restreints pour dépasser le périmètre restreint des zones. Il manque un outil de police pour bloquer les décisions défavorables. Il importe également que les outils de protection ne concernent pas que les zones remarquables et que les espaces communs puissent effectivement être protégés.

La capacité d'autoréparation des zones humides doit être défendue, de même que celle à créer de nouvelles zones humides, comme en témoigne le creusement de mares sur Sainte Anne. La réponse à la volonté de favoriser l'accès à certaines mangroves appelle des mesures visant à sanctuariser celles-ci, au moins dans leurs parties centrales.

Le « monde » de la Chasse

Personnes invitées et présentes

Nom et Prénom	Organisme/Commune	Présents (ou représentés)
Georges TAYALAY	Directeur de la Fédération des chasseurs de Martinique	X
Gérald SAINTE LUCE	Fédération des chasseurs de Martinique	
Serge BARDOL		X
Athanase JEANNE ROSE	Maire de Saint Joseph	
David PETIT	Chasseur Génipa	
Alain-Christophe POMPIERE	Chasseur (Baie de FDF)	X
Gérard DORWLING-CARTER	Chasseur / journaliste Antilla	
Jean-Marc GRILLON		
CHAABAN Guy	Sté de chasse Le Pluvier (Presqu'île de Ste Anne)	
SELEUCIDE Thierry	Sté de chasse Le Courliis (Ste Luce 3 Rivières)	X
JUBENOT Bertrand	Sté de chasse Le Ramier du Sud (Le Robert)	X
ZOZOR Raymond	Sté de chasse La Sauvagine (Vauclin)	

Déroulement de la rencontre

Après une introduction générale, présentant la démarche, la question suivante est posée aux participants : Pour vous, quelles sont les 4 ou 5 principaux enjeux concernant les zones humides et leur préservation en Martinique ? Les participants disposent de 5 cartons leur permettant d'exprimer ces enjeux. L'ensemble des cartons a ensuite fait l'objet d'un travail collectif d'explicitation et de classification.

Avant le démarrage de la séance, les participants ont souhaité savoir quelle serait la suite donnée à ce travail d'enquête. En effet, ils attendent avec impatience que des mesures soient prises sur le terrain. Ils entendent rester vigilants afin que leur point de vue et leurs intérêts ne soient pas écartés.

La valeur et les enjeux

Pour l'ensemble des zones humides et particulièrement pour la mangrove, l'état de détérioration des sites est jugé tel, qu'il faut « agir de façon rapide ». Les mares et les forêts humides sont également concernés par ce phénomène de dégradation mais les enjeux, en terme de biodiversité, y sont moins forts, aux yeux des participants.

Les valeurs attribuées aux zones humides sont très étroitement liées à l'activité de chasse :

- diversité des espèces que l'on peut y rencontrer,
- aires de transit pour les oiseaux migrateurs,
- habitat pour certaines espèces,
- lieu de reproduction.

D'une manière plus secondaire, ces espaces sont également appréciés pour la beauté des sites et le plaisir d'y voir évoluer les oiseaux.

Les chasseurs se présentent comme les seuls acteurs à fréquenter régulièrement la mangrove, à surveiller et entretenir les milieux, pour développer les fonctions évoquées plus haut. Ainsi par

exemple, la mise en place et l'entretien des « miroirs de chasse », qui consistent à créer des points d'eau au sein des mangroves, permet de maintenir ces sites comme des étapes de migration pour les oiseaux. Ils considèrent à ce titre être les seuls acteurs à avoir un rôle actif en faveur de la préservation de cette biodiversité.

D'une façon générale, tous les participants se considèrent comme d'authentiques protecteurs de la nature, disposant d'une connaissance certes empirique mais fine du fonctionnement de ces écosystèmes. Certains en veulent pour preuve qu'ils ne chassent finalement que quelques jours par an, pour une présence quasi-quotidienne de surveillance et d'entretien des zones de chasse. A ce titre, ils considèrent rendre un service à la collectivité, que la disparition de la chasse obligerait à envisager autrement. Ils soulignent également que cet investissement est réalisé à titre gracieux et que la chasse reste une activité non lucrative, contrairement à de nouveaux usages notamment touristiques.

Enfin, l'activité de chasse est conçue comme un des éléments du patrimoine culturel martiniquais, dont certains s'affirment garants.

Les atteintes et les risques

Les chasseurs ont un discours alarmiste sur la préservation de la ressource et particulièrement de l'avifaune. La diminution de cette dernière, tant en diversité d'espèces que d'effectifs, est d'ailleurs une des conséquences directes selon eux, de la réduction en surface des zones humides. Les autres facteurs étant d'ordre climatique ou plus simplement liés aux caractéristiques propres de la zone de mangrove martiniquaise, réduite et morcelée.

Ce sentiment d'urgence est renforcé par le caractère insulaire et l'exiguïté du territoire qui fait « qu'on n'a pas droit à l'erreur » car, même si la mangrove a une capacité à se régénérer, elle ne retrouve jamais le même niveau de biodiversité.

L'urbanisation incontrôlée et non réfléchie en termes d'aménagement du territoire est vécue comme la menace la plus forte. Aujourd'hui, de nombreux sites précis particulièrement « intéressants » ont été remplacés par des immeubles et infrastructures. La principale conséquence est qu'il ne reste que quelques sites reconnus comme riches qui, face à cette logique de rentabilité immédiate, ne pourront pas résister éternellement, sauf à un changement radical de priorités économiques. Dans ce cadre, les chasseurs présents déclarent ne rien pouvoir opposer à cette logique d'un point de vue économique et demandent, en conséquence, que les zones humides soient maintenues loin de la notion de profit.

Ces constats et réflexions les amènent à considérer que l'absence de considération du problème à l'échelle du territoire relève de la responsabilité des décideurs politiques et notamment des élus. Et ceci d'autant plus que la sensibilité à l'environnement et au développement durable de ces derniers ne s'exprime qu'au stade du discours. Certains estiment que seules les conséquences de la suppression des fonctions de rétention et d'exutoire des zones humides, notamment à proximité des cours d'eau, avec le développement de phénomènes de crues et d'inondations, permettront peut-être de les sensibiliser à la nécessité de préserver davantage les zones humides.

L'autre menace importante reconnue de tous, est le comportement des randonneurs, kayakistes et autres, accompagnés ou non de prestataires touristiques. Ce sentiment est exprimé d'autant plus clairement que ces activités connaissent un fort développement depuis quelques années. Alors que « le chasseur se doit de ne laisser aucune trace derrière lui », les comportements irresponsables de ces visiteurs occasionnels sont particulièrement nuisibles au milieu, tant au travers du dépôt de déchets, du non-respect des périodes de reproduction et de la pénétration dans des lieux où les chasseurs eux-mêmes s'interdisent d'aller.

A un niveau plus interne au monde de la chasse, certains estiment que le système de gestion des baux de chasse, en cours de renouvellement est pernicieux, essentiellement parce que l'adhésion à un club reste très sélective, encourageant en cela les pratiques de chasse illégale, non maîtrisée. Cette difficulté supplémentaire pour la gestion raisonnée de la ressource ne devrait pas disparaître avec la diminution en surface des zones humides.

Enfin, la multiplication du nombre d'organismes intervenant sur le sujet conduit à une déresponsabilisation des acteurs (ONF, DDA, propriétaires, communes,...), aucun ne se sentant directement responsable de leur état et de leur devenir.

Les réponses et moyens à mettre en oeuvre

Si l'on admet que l'enjeu central pour la mangrove est de faire cohabiter sur un même espace des usages aussi différents que la chasse, la pêche aux crabes, la randonnée, les activités touristiques, il faut alors envisager de mettre en place des règles communes de fréquentation et d'utilisation clairement établies (périodes d'interdiction appliquées à d'autres activités que la chasse, gestion cynégétique). On notera cependant que ce terme de gestion cynégétique ne semble pas pour autant renvoyer à un cadre et des méthodes d'intervention précises, au-delà de la présence, de la surveillance et de l'entretien exercés traditionnellement et décrits plus hauts.

Une meilleure connaissance de l'avifaune, occupant ces espaces, et la mise en place d'un suivi devraient également être profitables à une meilleure communication et à une meilleure protection.

Les points suivants concernant la formation et l'éducation paraissent également essentiels aux participants :

- La responsabilisation des occupants et l'enseignement des notions d'écocitoyenneté, en sensibilisant notamment sur les usagers directs sur les conséquences des actes d'incivisme et en mettant en place les mesures de contrôles correspondantes.
- Des actions d'éducation à l'environnement auprès des plus jeunes.
- La formation des décideurs locaux à l'écologie et l'environnement.

Dans tous les cas, **les chasseurs entendent avoir un rôle à jouer non seulement dans la concertation préalable à la prise de décision, mais également au niveau de la gestion et de l'action sur le terrain**, notamment dans le cadre de partenariats avec l'ONF, les municipalités,... Ils souhaitent ainsi mettre à disposition leur savoir et savoir-faire pour la gestion concertée de ces espaces particulièrement fragiles.

Par ailleurs, même si l'action reste locale, il faut que la réflexion soit globale et tienne compte des effets extérieurs (aménagement du territoire, présence d'autres d'activités économiques).

Pour une action efficace il faut non seulement que les règles et les règlements soient connus de tous, mais aussi que les responsabilités soient clairement définies et pleinement assumées (choix politiques, respect des lois, présence sur le terrain).

Le « monde » de la Pêche

Personnes invitées et présentes

Nom et Prénom	Organisme/Commune	Présents (ou représentés)
Maurice MONTEZUME	Fédération départementale des AAPPMA	
Teddy THELAMON	Contact Marc Gayot	
René ADEMAR	Comité des Pêches (en mer)	X
Mr Moïse LOUMENGO	AMEPAS	X
Henri CHARLES-NICOLAS	Pêcheur en embouchure + crabes	X
	Association des Marins Pêcheurs des Anses d'Arlet	
Alfred DORE	Pêcheur	
Michel VALSIN		X
Georges DELBLOND	Pêcheur en mangrove	
Alain-Christophe POMPIERE	Pêcheur plaisancier	X

Déroulement de la rencontre

Face au faible taux de présence, la séance s'est déroulée sous la forme d'un tour de table ; la question posée restant cependant la même : Pour vous, quelles sont les 4 ou 5 principaux enjeux concernant les zones humides et leur préservation en Martinique ?

La pertinence de financer cette étude a dû être longuement justifiée lors du démarrage de la séance. En effet, les participants expriment et partagent une exaspération face aux faits d'être consultés, d'assister à des réunions et de voir financer des études, sans que ces investissements se traduisent par la mise en oeuvre d'actions sur le terrain et de changements notables.

C'est finalement la forme de restitution des résultats envisagée par l'animateur, fondée sur un réel temps d'échange et de discussion avec le comité de pilotage à partir des propositions faites par les acteurs, qui a permis de vaincre les réticences des participants et favorisé leur engagement dans l'échange.

La valeur et les enjeux

C'est essentiellement de mangrove dont il est question ici. En effet, les participants ne connaissent pas ou peu les zones humides intérieures. A leurs yeux, **la mangrove est synonyme de lieu de vie, puisque c'est le lieu de reproduction de nombreuses espèces de poissons.** En plus de cette valeur principalement rattachée à l'activité de pêche, est également souligné son rôle de protection contre les effets de la marée et d'effet tampon, limitant les conséquences de l'érosion des terres intérieures

Cependant la valeur accordée à la mangrove se situe bien au-delà de cette conception naturaliste, car **la mangrove apparaît comme un révélateur des problèmes en Martinique**, qui tend à devenir un « business commercial ». Selon les participants, nous sommes non seulement face à « une problématique identitaire », les mangroves faisant partie intégrante du patrimoine martiniquais, mais surtout face à une problématique politique, renvoyant au mode de développement de l'île. Le terme de « protection du patrimoine terrestre et marin » est préféré à celui de préservation de l'environnement, jugé trop vague.

Les atteintes et les risques

Pour les participants, l'état actuel de la mangrove et l'état de préservation de la ressource halieutique sont intimement liés. Ainsi, il est incontestablement reconnu que la ressource diminue (lambis, langoustes, crabes), alors que les pêcheurs font des efforts de gestion des sites de pêche, grâce à une politique de cantonnement. Face à ces questions majeures, l'inaction des décideurs est considérée comme le véritable problème.

Ainsi, **les participants se déclarent excédés de ne pas voir de dispositions réelles prises face :**

- **aux infractions repérées dans les pratiques de pêche**, essentiellement perpétrées par la présence des pêcheurs non professionnels qui n'ont pas la même préoccupation à l'égard de la gestion de la ressource et s'inscrivent souvent dans une logique de « pillage » aveugle (prélèvement d'espèces protégées ou de jeunes sujets). Même si certains participants apprécient l'occasion trop rare qui est donnée aux pêcheurs plaisanciers et aux pêcheurs professionnels de se rencontrer dans le cadre de cette réunion, les échanges permettent de constater que les professionnels considèrent certains plaisanciers comme des concurrents déloyaux. De ce point de vue, la pêche plaisancière ne semble pas disposer de dispositifs de régulation interne des pratiques en cours ;
- **aux pollutions créées par certaines activités agricoles et industrielles**, qui vont jusqu'à occasionner l'établissement d'arrêtés interdisant la pêche, sans pour autant proposer de solutions concernant les sources de ces pollutions.

Dans ce cadre, **la répression et l'application des lois à tous apparaissent comme les seules solutions**, permettant de modifier les comportements à court terme.

Plus globalement, face à l'absence de prise de décision des élus et des services compétents, « que les découpages administratifs et politiques complexes servent », **on aboutit en fait à la question centrale de la responsabilité, qui revient à se demander simplement « qui fait quoi ? »**. Selon eux, le problème est politique et relève du constat que « l'on parle beaucoup, on décide parfois, mais on agit que rarement ».

Par ailleurs, **ils conçoivent la mangrove comme le réceptacle final de l'ensemble des pollutions et nuisances des activités à l'échelle des bassins versants, et notamment des pesticides et déchets d'origine agricoles**. Dans ce cadre, les pêcheurs se considèrent comme les victimes d'excès et de dysfonctionnements, dépassant largement les limites physiques du territoire de leur activité. C'est pourquoi la sauvegarde de la mangrove leur paraît relever de la mise en place d'actions concertées à l'échelle de ces bassins versants, reposant sur une politique régionale.

Par ailleurs, **l'image négative que reflète la mangrove aux yeux des résidents, qui demeure pour beaucoup le lieu où l'on jette toutes sortes de détritiques ou encore où prolifèrent les moustiques, ne favorise pas la préservation de cette zone.**

Les réponses et moyens à mettre en oeuvre

Pour les pêcheurs, ce sont « toutes nos mangroves » qui doivent être aujourd'hui protégées. Puisque les décideurs concernés ne prennent pas les décisions qui s'imposent, les pêcheurs estiment qu'ils doivent se mobiliser et s'organiser afin de débloquent la situation. Les échanges entre participants permettent également de constater que la mise en place d'une fédération regroupant différentes associations de protection de l'environnement à différents titres est par ailleurs envisagée. Son rôle devrait dépasser la simple protection de l'environnement pour aborder le problème avec une vision plus globale et plus politique.

La vision négative qu'ont les Martiniquais de la mangrove est à changer car « on ne préserve que ce qui est précieux et digne d'intérêt ». Pour cela, il importe :

- d'informer sur la valeur de ces zones et sur les conséquences d'actes parfois faits innocemment ;
- de mettre en place des actions d'éducation à l'environnement à destination des plus jeunes.

Les participants souhaitent également que l'approche de cette problématique soit double, reposant à la fois :

- **sur un niveau régional** (définition de priorités, de méthodes et modalités d'action, mise en place de moyens) ;
- **et à un niveau local, à l'échelle des bassins versants concernés**, qui est propice à une action concertée de l'ensemble des acteurs concernés. Dans ce cadre, certains soulignent que la participation ne doit pas simplement relever de la consultation des acteurs – ce dont ils semblent lassés - mais bien aller jusqu'à leur implication au niveau de l'action.

Dans cette optique, **il est possible de retenir que les participants tiennent à ce que :**

- **les activités traditionnellement pratiquées dans ces espaces soient préservées ;**
- **la connaissance du milieu des plaisanciers comme des professionnels soit mise à profit** pour préserver ces zones ;
- **l'ensemble des associations concernées, et pas seulement les plus importantes, soient associées à ces démarches**, notamment lorsque si celles-ci doivent être davantage territorialisées à l'échelle des bassins versants ;
- **un travail de réseau soit mis en place**, en veillant notamment à décentraliser les techniciens et à les mobiliser sur des territoires précis. C'est notamment sur cette mise en réseau que le PNR pourrait avoir un rôle déterminant à jouer.

En tout état de cause, une prise de position ferme est attendue par les pêcheurs, qui n'attendent pas seulement de voir afficher un idéal participatif

Un des participants va plus loin et complète en expliquant que, selon lui, l'exemplarité et la mise en place d'un projet commun sont seuls porteurs de résultats. En effet, à l'image de la commune de Sainte-Anne avec son Plan de Développement Durable, beaucoup d'améliorations ont été observées. Malheureusement cet exemple reste exceptionnel aujourd'hui. Dans ce cas, le partenariat entre la municipalité et le monde associatif est exemplaire.

Le Monde des « Administrations et collectivités territoriales »

Personnes invitées et présentes

Nom et Prénom	Organisme/Commune	Présents (ou représentés)
Bruno CAPDEVILLE (SEMA) Alain PIBOT	DIREN	X
BRIERE Michel Chef service eau /envt	DAF	représenté
Lise MOUTAMALLE	Office de l'eau	
Jean-François MAILLARD	ONCFS	
Marie-Michèle MOREAU	Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres	X
Philippe RICHARD	ONF	X
BOURBON Benoît directeur	DSV	représenté
Mme YP-TCHA	DSDS	X
Ronald BRITHMER Directeur service envt	CACEM	représenté
Mme GUILLET- LENNERAND	CESM	
Mr DESTIN	CCNM	
Mr VILLERONCE	Conseil Régional	X
Mr EBION Valérie MARINE-POLETTI	Conseil général	
Mr le Directeur	DDE	
Mr Jean-Pierre COMTE	BRGM	
Mr Alex CALIXTE	Technicien commune de Ste Anne chargé de l'entretien des mares	

Déroulement de la rencontre

La question posée à chaque participant est la suivante : Pour vous, quelles sont les 4 ou 5 principaux enjeux concernant les zones humides et leur préservation en Martinique ? Les participants disposent de 5 cartons leur permettant d'exprimer ces enjeux. L'ensemble des cartons a ensuite fait l'objet d'un travail collectif d'explicitation et de classification.

La valeur et les enjeux

Le type de zone humide au centre des préoccupations est la mangrove. Elle apparaît nettement comme un espace à protéger non seulement pour sa richesse en biodiversité insuffisamment connue en terme scientifique, mais également pour ses fonctions écologiques : espace de repos, de reproduction pour les oiseaux migrateurs. Les fonctions de protection contre les vagues ou encore de recyclage de la matière organique ainsi que son intérêt paysager ont également été évoqués.

Les zones humides créées par l'homme, comme les mares, ont également des fonctions essentielles notamment pour l'agriculture et l'élevage. Pour les participants, ces espaces resteront très certainement entretenus tant que l'homme y trouvera un intérêt.

Au-delà de ces valeurs écologiques et fonctionnelles, la valeur symbolique de la mangrove a également été abordée, au travers de sa présence régulière dans les contes créoles, de ses vertus curatives bien souvent reconnues (bains de boue), de rites mystiques institués autour de cet espace, sans que d'ailleurs la plupart des participants ne disposent d'une connaissance précise de la signification précise et du poids réel de ces représentations et pratiques dans l'imaginaire local.

Les atteintes et les risques

Les pressions identifiées par les participants sur ces espaces sont multiples :

- **Exploitation humaine non raisonnée**, notamment au travers des activités de chasse et de pêche aux crabes.
- **Détérioration du milieu par ignorance et négligence**, comme en témoigne la présence de dépôts d'ordures et de détritiques.
- **Destruction grandissante de ces espaces** qui constituent un espace à coloniser par l'urbanisation.
- **Pollution chimique** essentiellement d'origine agricole et physique (déchets).
- **Accumulation des produits de l'érosion**, due à la déforestation des parties amont pour l'installation de grandes cultures et l'urbanisation.

Il est intéressant de noter que la diversité des points évoqués résulte sans doute de la multiplicité des approches des acteurs présents, tous porteurs d'une approche étroitement liée aux compétences de leur administration ou organisation.

L'imperméabilisation des sols et la disparition des exutoires laissent également craindre des phénomènes qui apparaissent déjà, tels que les inondations.

Pour autant, **il est possible de distinguer deux logiques :**

- **D'un côté, la volonté de préserver avant tout la mangrove**, dans le but de mieux connaître ce milieu non seulement en terme de biodiversité de la faune et de la flore mais aussi pour les pratiques et les usages traditionnels, notamment en terme de pêche, qui sont transmis oralement encore aujourd'hui. En effet, selon certains participants, si ces zones subsistent encore aujourd'hui, c'est très probablement grâce au maintien d'un certain nombre de ces usages. En conséquence, cette réflexion amène à rester prudent face aux risques engendrés par l'introduction de nouvelles pratiques ou de nouveaux usages, essentiellement touristiques.
- **D'un autre côté, la mangrove apparaît comme un milieu difficile à gérer**, non seulement sur un plan sanitaire où il pose problème (lieu de ponte privilégié des moustiques, oiseaux migrateurs vecteurs de certaines maladies,...), mais également sur un plan réglementaire (lieu facilement squatté, présence de différents propriétaires et gestionnaires, difficulté à distinguer les responsabilités respectives et limitées dans l'espace de différentes administrations et collectivités, limitées en moyens d'intervention, tout en développant des compétences se chevauchant).

Le nombre d'acteurs présents et le fait que le devenir des zones humides dépende de territoires qui s'étendent bien au-delà du littoral, amène les participants à considérer la problématique à une échelle plus globale. Ainsi malgré l'existence du SAR (Schéma d'Aménagement Régional), la mise en place de démarches comme celle du Contrat de Baie de Fort-De-France montrent bien la nécessité de gérer ce type de questions à des échelles adaptées plus vastes.

Les réponses et les moyens à mettre en oeuvre

Dans tous les cas, l'enjeu central, clairement énoncé et répété par les participants, est de parvenir à concilier la préservation et la valorisation de ces espaces, qu'il s'agisse de valorisation économique et de re-valorisation dans l'esprit des Martiniquais.

Pour les participants, **il existe aujourd'hui une volonté apparente de bon nombre d'acteurs de « faire bouger les choses »**, comme en témoigne la mise en place de conventions, la réhabilitation de certaines décharges, l'acquisition de certaines mangroves ou encore le financement d'études ad hoc. Il est également rappelé que cette dynamique s'inscrit dans le SDAGE, qui offre à cet égard un cadre précieux.

Néanmoins, **il semble qu'une meilleure connaissance de ces milieux soit la condition de leur meilleure protection**. Si l'inventaire en cours doit naturellement y contribuer, cet investissement devra se poursuivre ultérieurement, notamment dans le cadre de la mise en place d'actions de gestion et de préservation.

L'information conçue sous l'angle de « faire connaître pour faire apprécier » et la sensibilisation des Martiniquais sont également jugées comme étant des facteurs déterminants d'une plus grande préservation de ces milieux. Ce travail doit être accompagné de moyens spécifiques. Il en est évidemment de même pour les actions d'éducation à l'environnement destinées aux plus jeunes.

Le développement d'activités économiques respectueuses de l'environnement (écotourisme, sports de pleine nature, pêche) ainsi que des aménagements réfléchis des mangroves, du type de ceux créés à la Caravelle, à Génipa ou encore à Trois Ilets sont à encourager.

Le chevauchement des compétences amène à s'interroger sur les possibilités de groupement de celles-ci au sein d'un service unique, comme par exemple en matière de police de l'eau, disposant de moyens en conséquence et d'outils adaptés, notamment pour assurer le suivi de l'évolution des milieux et des espèces.

Le « Monde » de l'agriculture

Personnes invitées et présentes

Nom et Prénom	Organisme/Commune	Présents (ou représentés)
Mr Guy OVIDE-ETIENNE Président	Chambre d'agriculture	
Mr Emile ROSALIE Président	AGRITOUR	
Mr DACHIR	FDSEA Syndicat des exploitations agricoles	X
Mr Juvenal REMIR	CODEMA MODEF	
DISER ALEXANDRINE	Producteur de bananes	
André GRATIEN	Syndicat des apiculteurs	X
Mr Hervé FLAMENT	SAFER	X (représenté)
M Raymond BELLAY	OPAM (Organisation Patriotique des Agriculteurs Martiniquais) = Confédération paysanne	
Félix GLORIANNE	CDJA	
Guy DEWIMILLE	AMIV (interprofession viande)	
Mr ROY BELLEPLAINE	SCACOM (caprins et ovins)	
Marcel EDMOND	Eleveur d'ovins	
Mme SCOLASTIQUE	Eleveur d'ovins	X
Mr MARIE LOUISE Pdt	USOM	
André MANGATALLE	Aquaculteur et apiculteur	
Nicolas JULES	Apiculteur + ovins	
Ferdinand CLERENCE (Président)	BANAMART	X (représenté)
Patrick GAUTHIER	SOCOPMA DISTRIBUTION	

Déroulement de la rencontre

Face au faible nombre de participants présents en début de réunion, la méthode des cartons n'a pas été utilisée. La rencontre s'est donc déroulée sous forme d'un tour de table et d'une discussion centrée sur la question suivante : Quelles sont, pour vous, les 4 ou 5 principales questions que posent les zones humides et leur préservation en Martinique ?

Avant d'entamer le travail, les participants ont simplement demandé quelles étaient les zones humides concernées par l'inventaire et par notre question.

La valeur et les enjeux

Les participants ont d'emblée pris en compte l'ensemble des zones humides concernées par l'inventaire (mangroves, mares, zones d'expansion des cours d'eau).

Tous les participants s'accordent sur la valeur écologique des zones humides, en énonçant notamment de façon générique :

- La biodiversité de leur faune et de leur flore.
- La beauté de leurs paysages.
- La protection du littoral, assurée par les mangroves.
- Les fonctions d'exutoire et de protection lors des grosses pluies.

Certains agriculteurs présents considèrent également que ces zones ont des fonctions productives notables, sachant que :

- la mangrove et les forêts humides constituent des zones mellifères importantes (espèces florales spécifiques).
- les mares, surtout dans le sud, sont indispensables pour l'agriculture (arrosage) et surtout l'élevage (abreuvoir).

Les atteintes et les risques

Les échanges permettent de constater que l'agriculture et plus particulièrement la culture de la banane a de lourdes conséquences sur les zones humides. En effet, les participants considèrent que ces zones et principalement la mangrove sont les récipiendaires des produits phytosanitaires, des sachets plastiques, des boues provenant de l'érosion. Mais en retour le technicien d'un groupement se demande si l'on a des études précisant les effets de cette culture sur les zones humides.

Ainsi, il semble aux participants que ce sont essentiellement les pratiques culturelles de la banane qu'il faut changer. Malheureusement, on rappelle que les agriculteurs ont à gérer d'autres urgences comme la survie de leurs exploitations à côté desquelles la préservation de l'environnement n'est pas une priorité, même si nombre d'entre eux sont aujourd'hui conscients des effets de leurs pratiques. Sans contredire ce point de vue, d'autres estiment qu'il faut traiter cette problématique à un niveau politique, en s'interrogeant sur le maintien de cette monoculture résultant d'une situation coloniale qui renvoie à des intérêts dépassant la simple filière banane. De façon plus prosaïque, certaines participants estiment que cette situation d'immobilisme est liée aux intérêts économiques de certains acteurs situés notamment en amont d'une filière, notamment grande consommatrice d'intrants.

Au-delà de l'environnement, ce sont les dangers sur la santé humaine (des consommateurs mais aussi des ouvriers et des agriculteurs eux-mêmes) qui ont été évoqués. D'autant que l'information à ce niveau n'est pas claire. Selon un participant c'est peut-être au travers de cette préoccupation sanitaire qu'apparaîtra une prise de conscience collective.

La déresponsabilisation est également dénoncée non seulement au niveau des décideurs politiques et des services responsables, mais également de certaines structures professionnelles, qui ne voulant pas passer pour des « protecteurs empêcheurs de développer », préfèrent jouer la montre. Là encore, on parle d'opposition entre le discours et l'action et malgré de nombreuses réunions, divers rapports ou colloques, les participants ne voient pas de mesures et de prises de décisions à la hauteur des enjeux évoqués.

Le problème de l'urbanisation incontrôlée et la pression exercée sur le foncier agricole sont également dénoncés comme faisant partie du même problème et relevant à la fois de l'absence de responsables et de la non application de lois qui pourtant existent. Le fait que dans certaines communes le foncier agricole soit effectivement préservé prouve que la volonté politique est effectivement déterminante, à partir du moment où les responsabilités des propriétaires et des élus sont clairement identifiées et réparties. Les constructions sur des sites normalement interdits laissent également présager des problèmes d'inondations et de gestion de l'eau, mais également de la perte des atouts paysagers qui séduisent les touristes.

Les participants notent également que les zones humides et surtout la mangrove souffre d'une image défavorable auprès des Martiniquais, comme en témoigne le fait que l'on y abandonne les voitures volées ou les débris encombrants, les dealers de drogue y pratiquent leurs trafics. Il semble cependant que cette image a quelque peu évolué ces dernières années et que cette évolution est due

pour beaucoup au travail des associations qui ont joué un rôle important dans cette « conscientisation » du grand public.

Les réponses et les moyens à mettre en oeuvre

Ce sont les pratiques agricoles qui sont essentiellement remises en question. Malgré un travail de sensibilisation réalisée par certaines coopératives (récupération des eaux usées et recyclage, récupération des emballages, encouragement à s'orienter vers une agriculture biologique sinon raisonnée, choix des produits phytosanitaires,...), le chemin à faire reste long.

La nécessité de diversifier les cultures apparaît à tous comme une évidence. Ainsi les bonnes pratiques agricoles, comme la diversification, pourraient être encouragées par des incitations financières. Cette diversification de l'agriculture martiniquaise doit ainsi être accompagnée avec vigilance, notamment en ce qui concerne l'aquaculture et l'agritourisme, qui peuvent avoir des effets sur les zones humides

Si on compare la situation avec celle de la métropole, où les agriculteurs sont interrogés sur d'autres fonctions que celle de production, poussant ainsi l'agriculture à se repositionner sur le territoire, **les participants notent que l'agriculture professionnelle martiniquaise est à la fois très récente et en pleine mutation.** Cette situation appelle aux yeux des participants une politique ferme et marquée de la chambre consulaire, malheureusement absente des débats, pour accompagner ces changements.

Des contrôles sont aussi jugés nécessaires (Répression des fraudes, réalisation d'une commission d'enquête,...), ainsi que l'application des lois (protection des cours d'eau,...), pour favoriser une prise de conscience de l'ensemble de la profession et des décideurs concernés.

La sensibilisation du consommateur sur la qualité des aliments qu'il a dans son assiette apparaît également comme un moyen d'imposer une agriculture locale propre et respectueuse de l'environnement.

Quant à la valorisation des zones humides, même si elle ne concerne qu'indirectement l'agriculture, elle est évoquée au travers de :

- l'information et la sensibilisation du grand public au respect de l'environnement ;
- l'aménagement des sites permettant de les découvrir tout en les respectant, sachant que se posent les questions des modes de gestion des sites (libre accès, visites guidées...) ;
- L'éducation à l'environnement pour faire redécouvrir aux jeunes ce qu'est la mangrove et réhabiliter une image positive.

Le « Monde » de l'aménagement

Personnes invitées et présentes

Nom et Prénom	Organisme/Commune	Présents (ou représentés)
Célia BORRERO	ADUAM	X
Mr le Directeur	SODEM	X (représenté)
Anne-Laure PAVIUS	Koté Paysage	
Cidalise MONTAISE	Architecte	
Bernard HAYOT	Groupe Hayot	
Mr PARFAITE		X (représenté)
Claude POMPIERE (président)	CCIM (Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Martinique)	
Mr ROSIER	Directeur aménagement du territoire CCIM	X
Mr MARIE	Poteries des Trois Ilets	
Mr GUNOT	Président de l'ordre des architectes	X
THOZE Jean-Philippe	Jardin de Balata	X

Déroulement de la rencontre

La question posée aux participants est la suivante : Quelles sont pour vous, les 4 ou 5 principaux enjeux ou questions posés par les zones humides et leur préservation en Martinique ? Les participants disposent de 5 cartons leur permettant d'exprimer ces enjeux. L'ensemble des cartons a ensuite fait l'objet d'un travail collectif d'explicitation et de classification.

La valeur et les enjeux

Les valeurs accordées aux zones humides se rapportent aux grandes fonctions écologiques assurées par ces dernières :

- **zone de reproduction,**
- **richesse de leur faune et de leur flore,**
- **participation aux équilibres naturels.**

La nécessité de préserver ces zones (mangroves, zones boisées essentiellement) est partagée par tous. La valeur paysagère et l'importance des activités traditionnelles qui s'y rapportent sont également évoquées. Mais de façon générale, les questions qui se posent autour de ces zones reposent sur la façon de les aménager tout les préservant.

Les atteintes et les risques

La préoccupation principale des participants est de concilier la préservation de ces zones, ou tout au moins le respect de l'environnement, et le développement économique. Dans ce cadre, il est possible de distinguer deux approches qui ne sont pas forcément contradictoires :

- **Un certain nombre de participants considèrent qu'il y a une tendance excessive à la sacralisation de ces lieux,** même si le rôle des associations de défense de l'environnement est reconnu comme important car elles ont favorisé non seulement une certaine prise de conscience mais également permis d'éviter certains désastres écologiques. Ce qui n'empêche pas certains participants d'en comparer certaines à « des super préfets », disposant d'un

pouvoir jugé disproportionné. La crainte exprimée est que « l'on ne puisse bientôt plus rien faire ».

- D'un autre côté, **des participants soulignent qu'il existe une très forte pression urbaine sur l'île**, notamment pour des besoins destinés à la création et au développement d'entreprises, dont on souligne la vocation à créer des emplois et de la richesse.

Cette opposition entre sacralisation et développement économique renvoie à une problématique d'aménagement du territoire à l'échelle de la Martinique. Etant donnée l'exiguïté du territoire, les participants estiment que ces contradictions s'expriment ici plus rapidement et plus fortement qu'ailleurs. Cela exige pour eux de faire des choix clairs et de poser des priorités, relevant d'enjeux politiques et économiques, qui sont notamment entre les mains des élus.

De la même façon, il faut éclaircir les responsabilités de chacun car actuellement, face au désengagement des décideurs, les associations semblent avoir pris le relais avec l'utilisation d'un des rares moyens dont elles disposent pour intervenir : les recours devant les tribunaux. Cette situation est envisagée comme un facteur de blocage et certains projets finissent par ne pas voir le jour.

Concernant les documents d'urbanisme, il existe des documents supra communaux (type SAR, Plan de Prévention de Risques) qui délimitent des zones de protection ou imposent certaines règles en matière d'aménagement.

Les réponses et moyens à mettre en oeuvre

Pour les participants, **toutes les zones humides ne présentent pas les mêmes intérêts et ne sont pas, par conséquent, toutes à protéger.** De plus, celles, qui ont à être protégées, devront certainement l'être de façon différenciée.

La concertation et le consensus entre les acteurs sont envisagés comme des moyens permettant d'aboutir à des résultats intéressants, même si un participant estime, au vu de son expérience, qu'elle peut déboucher sur des blocages rédhibitoires pour les projets d'aménagement.

Il importe donc d'avoir une approche globale du territoire où le rôle de chacun est défini et connu. Ce qui renvoie aux questions suivantes, concernant les règles de gestion des zones humides : Qui en aura la responsabilité ? Qui protège ? Qui entretient ? Qui finance leur préservation et avec quels moyens ? Le pragmatisme des acteurs économiques présents autour de la table s'exprime ici pleinement. Et pour aller jusqu'au bout de leur raisonnement, les acteurs de l'aménagement affirment avoir des solutions techniques à apporter (mise en place de techniques de protection à la limite des mangroves, réalisation de zones humides artificielles,...). De même, en ce qui concerne la mobilisation de moyens, **les participants insistent sur la nécessité pour préserver les zones humides de les valoriser à la fois :**

- en termes économiques, par le développement d'activités de pleine nature et touristiques s'inscrivant dans un cadre éco-touristique, pour lesquelles ils estiment qu'il y a une demande réelle ;
- en termes d'aménagements pour faciliter l'ouverture au public et la gestion des sites à concevoir selon l'intérêt et l'enjeu de protection ;
- En termes de communication et d'information, et ce notamment auprès des Martiniquais, pour modifier l'image qu'ils sont des ces lieux, sans pour autant aller jusqu'à évoquer une réelle éducation.

Le « Monde » des élus locaux

Personnes invitées et présentes

Prénom et nom	Organisme/Commune	Présents (ou représentés)
Lise N'GUELA	Présidente du PNRM	
Charles-André MENCE	Maire de Ducos	
Louis BOUTRIN	Conseiller régional	
Vincent DUVILLE	Conseiller régional	
Garcin MALSA	Maire de Sainte Anne	
Danielle DEAU-SURIAM	Présidente commission environnement de la Région	
Pierre SAMOT	Maire du Lamentin	X (représenté)
Raymond OCCOLIER	Maire du Vauclin	X (représenté)
André LESUEUR	Maire de Rivière Salée	X (représenté)
Yves-André JOSEPH	Président commission environnement du département	
Louis-Joseph MANSCOUR	Maire de Trinité	X (représenté)
Madeleine DE GRANDMAISON	Présidente du Comité de Bassin	X
Arnaud RENE-CORAIL	Président de la CESM	
Mr THALMENCY	Président de la CCNM	
Mr PACQUIT	CACEM, Ville de FDF	X

Déroulement de la rencontre

La question posée est la suivante : Quelles sont, pour vous en tant qu' élu, les 4/5 principaux enjeux concernant les zones humides et leur préservation en Martinique ? Les participants disposent de 5 cartons leur permettant d'exprimer ces enjeux. L'ensemble des cartons a ensuite fait l'objet d'un travail collectif d'explicitation et de classification.

Un élu s'est étonné au départ de l'absence d'élus ou de techniciens du PNR, puissance invitante, dans le cadre de la réunion. M. Patrice Laune est intervenu pour expliquer que l'absence du PNR à l'ensemble des réunions était liée au souhait de ne pas biaiser les réponses des acteurs et de les laisser libre de "jouer le jeu proposé par l'animateur de la réunion". Les participants ont également demandé à ce que soient précisées les types de zones humides concernées par la question. Les réponses fournies ont ensuite permis à la réunion de se dérouler de façon satisfaisante.

La valeur et les enjeux

Les zones humides sont reconnues de façon unanime pour leur richesse tant faunistique que floristique, sachant qu'il est précisé que ces richesses sont spécifiques suivant le type de zones humides. La reconnaissance de cette valeur semble assez nouvelle, même si les échanges permettent de constater que les zones humides et notamment les mangroves ont traditionnellement bénéficié de représentations ambivalentes, en étant à la fois considérées comme des lieux propices à la pourriture et producteurs de ressources (alimentation, bois,...). L'exploitation de cette richesse, alliée à une capacité d'observation, garantissait d'une certaine façon leur protection.

Dans ce cadre, **il semble pour les participants les mangroves appellent une considération spécifique.** Le rôle qu'elles jouent dans le maintien des équilibres naturels est également cité comme essentiel. Leur apport à la qualité du cadre de vie et leur valeur paysagère sont également soulignés.

Les mares, le plus souvent creusées par l'homme, gardent une fonction essentielle pour la gestion de l'eau dans les exploitations agricoles. Cette utilité apparaît comme un des garants de leur maintien.

La question du type d'aménagements à réaliser pour préserver ces milieux préoccupe les élus.

Les atteintes et les risques

Les participants soulignent que les représentations qu'ont les Martiniquais des zones humides et notamment des mangroves ont évolué, du fait de la modernisation des modes de vies. Ainsi, l'arrivée de l'eau courante est considérée comme un facteur déterminant de cette mise à distance. Les habitants ont ainsi progressivement perdu la connaissance du fonctionnement et des fonctionnalités de ces zones, comme d'ailleurs d'autres ressources environnementales. Ce qui a d'ailleurs permis le développement de leur fonction de décharge (dépôts d'ordure, lieu de vidange des voitures,...). **Et même si l'on assiste aujourd'hui à une nouvelle reconnaissance de leur richesse, notamment en terme de biodiversité, celle-ci est jugée encore trop récente pour produire des effets positifs sur leur préservation et leur protection, en terme de pratiques.** Un élu note également que l'école n'a pas fait un travail d'éducation, digne de ce nom, sur ces questions.

Les élus indiquent également que selon la commune où l'on vit et son domaine d'activité, la connaissance et la préoccupation vis à vis des zones humides ne sont pas les mêmes. Ainsi on peut penser que les habitants du bord de mer et les pêcheurs savent au moins pour partie ce qu'est une mangrove, au contraire des habitants des communes de l'intérieur.

De façon plus concrète, les mangroves ont souffert jusqu'à aujourd'hui de la croissance de la population et de l'urbanisation. L'espace qu'elles offraient et leur statut juridique complexe ont favorisé cette conquête jugée anarchique, de même que leur évolution spatiale, au travers notamment leur progression sur l'espace maritime. Le fait qu'en Martinique les territoires de mangrove soient limités et morcelés n'a semble-t-il pas non plus joué en faveur de leur respect. L'évolution des pratiques agricoles et leur effet sur l'érosion ont également contribué au comblement de certaines mangroves. Pour certains participants, la multiplication des phénomènes de crues et la mise en danger des biens et des personnes peuvent être un des facteurs de prise de conscience à l'égard de ces excès, en terme d'aménagement.

Certains élus indiquent également que les questions d'aménagement des communes peuvent leur poser des problèmes. **Mais quand l'alternative consiste "soit à favoriser la création de 50 emplois, soit à protéger des crabes", la question n'est pas forcément facile à trancher pour les élus. On revient là à la question de la finalité de la protection et si le développement durable peut aider à donner une réponse, les contraintes à court terme peuvent en susciter une autre, dont les bénéfices à court terme sont plus évidents.**

Un participant indique également que bon nombre de mares intérieures ont disparu, sous l'effet conjugué du manque d'entretien et de l'urbanisation.

Les participants s'interrogent également fortement sur les conséquences des aménagements réalisés sur ou à proximité des mangroves en particulier. Comment peut-on allier préservation et valorisation ? Où se trouve la frontière entre ces deux logiques ? Ce sont autant de questions auxquels les élus présents se sentent confrontés.

Enfin, les participants partagent le constat qu'en matière d'environnement, le Conseil Régional, le Conseil Général, les Communautés de Communes, les services de l'Etat ou encore le Parc

Naturel Régional, ont chacun des compétences. Les chevauchements, qui en résultent, conduisent à un immobilisme, jugé néfaste.

Les réponses et moyens à mettre en oeuvre

De l'avis de tous, **il est essentiel de réaliser des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation autour de ces questions.** Les élus considèrent que la période est favorable, car la population est déjà sensibilisée à cette problématique, au travers par exemple de la pollution des espèces par les pesticides ou de l'interdiction de pêcher sur certains sites. L'action doit de faire à tous les niveaux :

- Les jeunes sont une cible à privilégier. Il semble important d'intégrer aux programmes scolaires la découverte et la réappropriation de ces milieux.
- d'autres publics ou acteurs peuvent être également visés plus ou moins directement. Ainsi par exemple, l'appui à l'évolution des pratiques agricoles pour une agriculture plus respectueuse de son environnement peut avoir un impact sur les zones humides.

Un des enjeux majeurs de l'éducation est de savoir comment l'on peut passer de la préservation traditionnelle des ressources, fondée sur un sentiment d'utilité individuelle directe, à une protection, construite autour de l'idée d'intérêt général.

En ce qui concerne l'aménagement et le développement du territoire, une bonne connaissance des zones humides et de leur répartition doit permettre de faire des choix stratégiques intéressants :

- le développement des activités économiques (aquaculture, agriculture, tourisme, pêche),
- la réalisation d'aménagements permettant une accessibilité plus ou moins importante du milieu. Certains aménagements, comme ceux de la Caravelle réalisés avec le PNR, sont considérés comme exemplaires et contribuent à une prise de conscience des visiteurs de la valeur de ce lieu. Même si ils demandent un suivi des initiatives touristiques (visite en canoë par exemple) que ces aménagements suscitent.

Plus globalement, la stratégie visée et la finalité de l'action sont à définir clairement, afin d'avoir une gestion cohérente de ces milieux. La question est de savoir collectivement pourquoi l'on souhaite protéger tels ou tels types de zones humides et plus localement telle ou telle zone humide. Cela réclame d'envisager une réelle concertation entre les acteurs concernés. Dans ce cadre, **il importe pour certains participants d'inscrire la question de la préservation et de la gestion des zones humides dans celle plus globale de la gestion de l'eau et pour cela de se situer à une échelle plus large,** tenant compte de la dynamique de l'eau, car les causes et les conséquences de l'état des zones humides sont bien situées en amont et en aval de celles-ci. A ce titre, la mise en place d'un Contrat de baie, sur l'ensemble du bassin versant de la baie de Fort de France est une initiative à souligner. Au-delà, c'est aussi la politique d'aménagement de l'île qui est en cause et certains préconisent par exemple d'encourager la création de pôles de développement à l'intérieur des terres afin de désengorger les communes qui le sont déjà.

Pour disposer d'une certaine crédibilité et efficacité, toutes les mesures de prévention et de concertation devront être accompagnées de mesures de surveillance, de contrôle, de répression et de suivi. Les élus déclarent cependant ne pas disposer de moyens suffisants pour exercer ces fonctions de police, même si la commune de Lamentin réalise par exemple un suivi de la qualité sanitaire des crabes et en empêcher le prélèvement si besoin est. Là encore, les chevauchements de compétence sont regrettés.

Le « Monde » du tourisme

Personnes invitées et présentes

Nom et Prénom	Organisme/Commune	Présents (ou représentés)
Gérard GSEGNER (Formateur Sport de Pleine Nature)	DDJS	X (représenté)
Madeleine DE GRANDMAISON (présidente) Mme SIVAGER (responsable Département Développement)	CMT Comité Martiniquais du Tourisme	X
Victor GRANDIN (Président)	FMOTSI Fédération Martiniquaise des Offices du Tourisme et des Syndicats d'initiative	X (représenté)
Christian BAPIN	Guide animateur	
René DERSION	Guide animateur	
Josuan MAURICE-BELLAY	Fun Kayak / Ducos	
	Office de tourisme du Lamentin	
	Office de tourisme de Sainte-Anne	
	Office de tourisme de Ducos	
	Office de tourisme des Trois-Ilets	
	Office de tourisme de Trinité	
Sandrine	Espace Plongée Martinique - Théonoa	
Jacques GUICHARD	RANCH JACK (Equitation découverte des milieux)	X
Jocelyne TRANQUILLE (présidente)	Madinina 4x4	X
Walter WARGNIER	Espace Plongée Martinique	X

Déroulement de la rencontre

La question posée est la suivante : Quelles sont les 4/5 principaux enjeux concernant les zones humides et leur préservation en Martinique ? Les participants disposent de 5 cartons leur permettant d'exprimer ces enjeux. L'ensemble des cartons a ensuite fait l'objet d'un travail collectif d'explicitation et de classification.

On notera qu'un des participants n'a pas souhaité s'associer à la démarche proposée, déclarant être venu pour obtenir des informations et non pas pour s'exprimer. Aussi, il a préféré quitter la salle dès les premières minutes de la réunion

La valeur et les enjeux

Les zones humides sont reconnues, par les acteurs du tourisme, avant tout pour leurs richesses faunistiques et floristiques, mais aussi pour leurs fonctions écologiques (zones tampons, espaces de vie,...). Elles font partie intégrante du patrimoine et par la même de l'intérêt touristique de l'île. Par extension les zones de plongée, ne faisant pourtant pas partie des zones humides, sont toutefois concernées par cette problématique, puisqu'elles subissent les conséquences de leur dégradation (eau trouble, menace de survie des tortues marines,...)

Les mares, les rivières ou les mangroves sont tour à tour évoquées comme des préoccupations selon la localisation géographique des activités des acteurs présents.

Cependant, il semble que la mangrove soit emblématique des zones humides. Selon les participants cette considération est probablement liée à son état résiduel, car « il est commun de préserver ce qui est rare ».

Les atteintes et les risques

L'absence d'aménagements réfléchis à une échelle suffisamment globale entraîne la détérioration des sites et des écosystèmes. Ainsi, le problème de l'aménagement des côtes est soulevé avec l'exemple des tortues marines qui, par manque de repères, ne parviennent plus à regagner la mer. A cela s'ajoute le rôle tampon des zones humides qui, n'étant plus assuré, a des conséquences sur l'apport de matériaux d'érosion, lors de fortes pluies et rend facilement impraticables les sites de plongée (turbidité de l'eau).

La modernisation est représentée comme l'un des facteurs ayant éloigné les martiniquais de leur environnement. L'eau courante à éliminer les préoccupations que l'on pouvait avoir sur la gestion des sources et des rivières, les loisirs ont changé (pêche à l'hameçon, promenade en pleine nature...). Comme le déclare un participant, « aujourd'hui pour voir des animaux, il faut aller sur des sites où ils sont en captivité ».

Le manque de formation de certains prestataires touristiques expliquent des pratiques trop souvent irrespectueuses de l'environnement. Dans ce cadre, il faut distinguer les professionnels qui s'inscrivent dans une activité à long terme de ceux qui sont de passage (effet de mode, logique commerciale à court terme, exploitation par des prestataires venant d'autres îles,...). De façon partagée, on estime que les vrais professionnels (plongeurs, pêcheurs, prestataires touristiques) sont conscients des enjeux qui pèsent sur la préservation de la ressource et modifient leur comportement en conséquence. Le véritable danger, selon certains acteurs du tourisme, est représenté par les « extérieurs » ou encore les personnes inconscientes des effets de leur comportement, par manque d'information. Le nombre de contrôles insuffisants favorise cette situation.

Pour beaucoup, **cette problématique relève de la volonté politique, pour laquelle la préservation des zones humides et de l'environnement en général reste un enjeu secondaire** face aux autres priorités, économiques notamment. La responsabilité des politiques est pourtant relativisée ici à plusieurs reprises par les professionnels et représentants d'associations :

- ils n'ont certainement pas tous les moyens, financiers et législatifs notamment, pour prendre de vraies mesures (contraintes nationales, voire européennes) ;
- ils sont « pris en étau », s'agissant particulièrement des communes, entre des préoccupations de développement durable, de soutien aux activités économiques et la problématique de la pression urbaine ;
- en termes de coopération, il faudrait être en mesure de discuter avec les homologues de la Caraïbe « d'égal à égal », alors que les obligations et les contraintes nationales, voire européennes vont bien souvent à l'opposé des intérêts locaux (transport aérien, contrôle de police, coopération dans le tourisme...);
- nous sommes ici dans un contexte où les lois et les règlements évoluent relativement vite, comme par exemple dans le cadre de la loi sur l'eau, sans évolution des structures devant les faire appliquer ni des moyens qui leurs sont alloués.

De plus, tout le monde s'accorde à dire qu'en Martinique, « on prend un train en marche ». Les polices de l'environnement et de l'eau sont récentes, les préoccupations environnementales sont émergentes, le rôle de l'agriculture, les contaminations alimentaires et les problèmes de gestion de l'eau ne bénéficient d'une prise de conscience que depuis quelques années. Il y a un décalage de 10 à 15 ans par rapport aux problématiques de l'hexagone qui nous arrivent actuellement en Martinique.

Il faut cependant veiller à ce que ces actions de préservation ne soient pas faites pour « se donner bonne conscience », comme par exemple avec le tri sélectif qui n'est pas toujours fonctionnel selon certains ou encore l'information qui circule mal, avec pour conséquence qu'il « est dur de jeter convenablement son frigo en Martinique ».

Les réponses et les moyens à mettre en œuvre

Dans un monde qui évolue particulièrement vite, **il semble important de réaliser auprès des jeunes, des actions d'éducation à l'environnement** qui soient adaptées à leurs préoccupations et à leurs pratiques de communication, tout en permettant de transmettre les valeurs fondamentales d'éco-citoyenneté. De l'avis de l'ensemble des participants, par expérience, les actions de sensibilisation faites auprès des jeunes sont souvent très efficaces et suivies de modifications des comportements. Ce sont des actions à encourager et à multiplier, si ce n'est à systématiser. En complément, il faut prévoir une vraie politique d'information et de sensibilisation des touristes et du grand public via des outils adaptés (plaquettes, panneaux, aménagements différenciés selon les sites, accompagnement par des professionnels,...). Enfin, plus globalement, **il est important de toucher chaque citoyen à son échelle.** « Si le discours est trop global, on ne se remet pas en question et l'on considère que c'est l'autre qui fait mal et pas soi ». Pour cela, il est important de territorialiser l'action à l'échelle de la commune ou du bassin versant. Dans cette optique, travailler avec les municipalités les plus sensibles afin de montrer l'exemple semble une stratégie appréciée par tous. Les temps forts et les événements culturels, qui permettent aux martiniquais de se réapproprier leur environnement et leur patrimoine sont aussi à multiplier.

Concernant l'aménagement des sites et leur ouverture au public, deux points de vue s'opposent :

- **avec ceux qui estiment que « la nature doit être mise en condition pour recevoir du public » ;**
- **et ceux qui considèrent qu'il faut responsabiliser le public ;** le visiteur devant par exemple retourner avec ses propres déchets.

Par contre, tout le monde semble s'entendre sur l'importance des visites accompagnées de professionnels formés et compétents, qui peuvent alors faire passer des messages forts. Ce qui réclame de développer la formation des prestataires, en l'adaptant au contexte local, à l'image de la formation d'accompagnateurs en montagne citée en exemple.

Les participants soulignent également l'importance, selon les participants, des supports de communication. Ils doivent être réalisés après un vrai passage sur le terrain et après consultation des professionnels qui connaissent, observent et voient évoluer le milieu. De même, il faut faire attention aux communications trop scientifiques et trop longues.

Les activités de pleine nature sont à encourager, notamment pour l'image de ces zones, mais elles doivent être réalisées dans un souci de préservation. Ce que recherche le touriste de pleine nature, « c'est de voir la vie ». Selon certains, cela est relativement plus facile aux abords des mares, dont la création devrait, pour ce motif, être encouragée.

Tout le monde s'accorde sur le fait « qu'il n'y a pas UN problème et qu'il n'y a pas UNE solution ». C'est la concertation, l'action à différents niveaux et à différentes échelles que l'on doit privilégier : éducation, information, formation, répression, encouragements financiers, outils réglementaires et législatifs, sensibilisation au devoir de transmission aux générations futures... La concertation est effectivement jugée importante non seulement pour la prise de décision, mais aussi pour l'action et l'évaluation des résultats. Ces constats permettent de conclure qu'au niveau politique, des options sont à prendre, pour arrêter de « faire du superficiel » et avoir une politique claire, dotée de moyens.

Approche croisée des enjeux

Le tableau suivant présente de manière croisée la majeure partie des enjeux repérés au sein de chacun des "mondes". Il donne ainsi une lecture synthétique de ces enjeux, ainsi que de leur fréquence. Est également précisé si l'approche concerne tous les types de zones humides ou plus spécifiquement la mangrove, même si celle-ci domine clairement au sein de l'ensemble des discours des acteurs. On note que la biodiversité est le seul enjeu partagé par l'ensemble des "mondes" mobilisés.

	Protection de l'environnement	Chasse	Pêche	Administrations et collectivités	Agriculture	Aménagement	Elus locaux	Tourisme
Approche concernant essentiellement la mangrove								
Approche concernant toutes Z. H.								
Enjeu Biodiversité								
Enjeu Reproduction								
Enjeu Protection hydraulique (littoral, crues)								
Enjeu Paysages								
Enjeu Production Activités								
Enjeu Politique								
Enjeu Symbolique								

Approche croisée des risques et menaces

Le tableau suivant présente de manière croisée la majeure partie des risques et menaces énoncés par les acteurs au sein des différents "mondes" lors des réunions. Il donne ainsi une lecture synthétique de ces questions. On note que les risques les plus largement soulignés sont :

- l'urbanisation ;
- l'organisation sociopolitique et le chevauchement des compétences entre collectivités ;
- et les représentations sociales négatives des habitants à l'égard de ces zones.

	Protection de l'environnement	Chasse	Pêche	Administrations et collectivités	Agriculture	Aménagement	Elus locaux	Tourisme
Urbanisation								
Développement accessibilité irraisonnée								
Représentations négatives des habitants								
Organisation sociopolitique et Chevauchement de compétences								
Non ou insuffisante prise en compte par les décideurs								
Mode de gestion complexe								
Développement de nouvelles activités marchandes								
Pratiques et pollutions agricoles et industrielles								
Surexploitation des ressources								
Approche trop restreinte de la question								
Santé humaine								
"Sacralisation"								

Notre point de vue analytique

Les parties précédentes visaient à rendre compte le plus objectivement possible des discours et positions des différents groupes d'acteurs rencontrés. Cette partie vise pour sa part à produire une analyse synthétique de la question, confrontant la matière produite lors de nos entretiens collectifs à notre propre expertise.

1 - L'approche et la perception des zones humides et de leur préservation

1.1 - Le poids symbolique de la mangrove

Ce qui frappe au premier abord, c'est que tous les types de zones humides ne tiennent pas la même place dans l'esprit des personnes rencontrées, tant en terme de connaissance que d'intérêt et d'attachement. La mangrove est à cet égard clairement plus investie par l'ensemble des acteurs que les autres types de zones humides.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène, parmi lesquels il est possible de distinguer des facteurs essentiellement symboliques et identitaires :

- **Son caractère résiduel à l'échelle de l'île**, qui en renforce la rareté et donc la valeur. Un fort attachement s'exprime dans ce cadre, en dépit du fait que nos interlocuteurs sont bien conscients que la Martinique ne dispose pas des plus belles mangroves de la Caraïbe.
- **Sa place dans l'imaginaire symbolique des martiniquais, nourrie d'une longue histoire de relations et d'usages**, fondée sur un couple attrait/répulsion marqué. De tout temps, la mangrove a semble-t-il à la fois été considérée comme un objet, détenteur et producteur de ressources (alimentaires, énergétiques et aujourd'hui écologiques) et recelant des dangers et des risques (lieu refuge, de trafic, facteurs de risques sanitaires,...). En outre, pour certains acteurs, elle est un symbole de la résistance à l'esclavage, en tant que lieu de refuge des esclaves fugitifs.
- **Son caractère spécifique à la zone tropicale est aussi important**, car il permet de distinguer clairement la Martinique de la métropole. A ce titre, elle semble devoir résister aux conceptions métropolitaines de maîtrise de l'espace. La difficulté à en définir le statut foncier et à la réduire à l'état classique de propriété en témoigne. A ce titre, pour certains acteurs, sa préservation est conçue comme une des expressions de la résistance à la "marchandisation" de l'espace martiniquais.
- **Le caractère naturel des mangroves est aussi un des éléments, fondant leur valeur, contrairement aux mares**. Celles-ci sont appréhendées comme des réalisations humaines, dont le maintien apparaît lié essentiellement à leur utilité comme facteur de production agricole.

Mais ce fort investissement fait craindre en retour à certains acteurs une sacralisation de celle-ci. Même si il ne nous appartient pas de juger de la validité de cette charge symbolique, il nous semble important de souligner qu'elle peut effectivement consister un empêchement à agir de façon concertée et objectivée à son propos. En effet, si certains acteurs n'accèdent pas à cette conception subjective ou "surchargent" trop la mangrove de pouvoirs et valeurs symboliques, il sera sans doute difficile de se situer dans une optique gestionnaire concertée et pragmatique.

Aussi, il nous semble important de pouvoir compléter cette approche symbolique, qu'il n'est pas question de nier, d'une approche plus objective des services effectivement rendus par la mangrove, et plus globalement par l'ensemble des zones humides, à l'île, sa population et son cadre de vie. Dans ce cadre, aucune des fonctionnalités de ces zones ne doit être oubliée, afin que chaque acteur puisse trouver son compte dans leur maintien ou leur développement.

1.2 - Les représentations des autres zones humides

Les autres zones humides disposent d'un bien moindre capital, en terme de connaissance et d'attachement.

Les mares sont considérées comme des réalisations humaines. Leur préservation apparaît davantage liée au maintien de leur utilité pour les activités agricoles, même si l'on note leur recul en raison de l'abandon de certaines terres ou pratiques agricoles et de la progression de l'urbanisation. Certains de nos interlocuteurs estiment qu'il est même envisageable de créer ou recréer des mares, comme en témoigne l'exemple de la commune de Sainte Anne.

Quant aux zones d'expansion temporaires des rivières, leur statut de zones humides semble plus difficilement appréhendé. Leur caractère temporaire, leur lien plus direct aux régimes des cours d'eau ainsi que la gêne qu'elles provoquent pour penser l'aménagement du territoire expliquent sans doute cela. C'est pourquoi il ne nous semble pas que nos interlocuteurs soient attachés à l'idée de préservation de ces zones. On notera cependant que le mode de gestion actuelle des cours d'eau (canalisation, absence d'entretien,...) laisse craindre à certains de nos interlocuteurs, élus et aménageurs notamment, la multiplication des phénomènes de crues et l'apparition de ce type de zones humides temporaires. C'est donc sans doute autour d'une approche du fonctionnement des cours d'eau, que ces zones pourront faire l'objet d'une prise en compte plus approfondie.

2 - Les acteurs

2.1 - L'absence notable de certains acteurs

Il paraît important de souligner, qu'en dépit d'une participation satisfaisante des acteurs invités, un certain nombre d'entre eux n'ont semble-t-il pas pu ou souhaité s'associer à notre travail. L'absence de certains acteurs, que l'on peut juger incontournables sur de telles questions, tels que notamment la Fédération de Pêche ou la Chambre d'agriculture. Il ne nous est pas possible de savoir si ils ne se sentent pas concernés par les enjeux évoqués ou si, comme l'affirme un participant, "ils jouent la montre". Quoi qu'il en soit, il nous paraît important de rapidement les rallier à cette démarche, pour éviter des situations de blocage par la suite. Leur communiquer les résultats de cette analyse est sans doute un premier pas à réaliser dans cette direction.

En ce qui concerne notre point de vue sur la question de la représentativité des acteurs présents, se reporter à la partie précédente "Un consensus qui recouvre une diversité d'approches."

2.2 - Une capacité à analyser le système institutionnel et ses dysfonctionnements, doublée d'une difficulté à envisager l'action

Un de notre principal sujet d'étonnement a été de constater l'importance de la capacité de nos interlocuteurs à produire une analyse fine du contexte institutionnel, dans lequel s'inscrit la problématique. Cette capacité est sans commune mesure avec celle que nous constatons régulièrement

dans notre travail sur des territoires métropolitains. Les acteurs rencontrés sont semble-t-il intéressés par ce décryptage. De notre point de vue, **si cette capacité ne constitue clairement pas un handicap en soi, elle comporte certaines limites, car elle s'arrête souvent à la mise en évidence des dysfonctionnements et de ceux qui en portent la responsabilité**, de manière générique sans pour autant être capables d'envisager des solutions pour y remédier.

La superposition des collectivités et le chevauchement des compétences sont également généralement évoqués comme des facteurs défavorables à l'action. Même si il n'est pas de notre ressort de juger de la pertinence de cette explication, il semble évident que cette superposition ne peut pas faciliter la clarification des rôles dans une optique de gestion concertée. Cela explique également pourquoi nombre d'acteurs sont attachés à une clarification des rôles et des compétences des acteurs concernés, notamment concernant l'Etat, les collectivités et leurs regroupements. Le souhait de la mise en place d'un service unique de suivi et de contrôle de la réglementation, évoqués par certains agents de l'Etat, est également révélateur de ce souci. **Le repérage des principales fonctions à mettre en oeuvre dans le cadre d'une gestion concertée des zones humides est sans doute un préalable à ce repérage.**

Sur ce point, il ne faut sans doute pas non plus occulter que les acteurs martiniquais considèrent avoir été appelés à prendre une partie de leur destin en main que très récemment et ce encore de manière incomplète, notamment au travers de la décentralisation et du retrait de l'Etat. La "jeunesse" politique de la Martinique est effet souvent invoquée, pour expliquer cette difficulté à agir. Le poids des lois et réglementations nationales ou européennes, considérées comme inadaptées au contexte local, reste également unanimement conçu comme un empêchement à agir de manière cohérente et efficace localement.

On ajoutera à ce point le constat que les acteurs rencontrés n'ont que très peu évoqués les moyens d'ingénierie écologique, bien qu'il nous semble que toute gestion respectueuse de l'environnement passe aussi par ce type d'approche technique.

2.3 - Un consensus en faveur de la protection, qui cache une diversité d'approches

Aucune des acteurs présents à nos réunions n'a nié l'importance de la préservation des zones humides, notamment de la mangrove et hormis les zones humides liées aux cours d'eau.

Même si l'on peut se satisfaire de ce consensus fort, révélateur sans doute d'une prise de conscience partagée, **il est aussi porteur à nos yeux d'interrogations à élucider :**

- **On peut d'abord s'interroger sur la représentativité des personnes présentes aux réunions.** Constituent-elles une forme d'avant-garde sensible et "éclairée", un groupe, dont les préoccupations restent marginales ou sont-elles effectivement représentatives de l'évolution des représentations et des pratiques ? Il n'est pas de notre ressort d'en juger. Mais sur la base de notre expérience, il nous semble que les dynamiques de changement de représentations et de pratiques ne fonctionnent pas de manière globale et linéaire. C'est en effet souvent aux marges d'un système de pensée dominant que se développe ce type d'évolutions et d'innovations. **De ce point de vue, il est possible de penser qu'il existe aujourd'hui en Martinique suffisamment d'acteurs, soucieux de voir évoluer l'état des zones humides, pour disposer du ferment nécessaire à une évolution plus globale.** L'idée d'exemplarité et d'investir en priorité sur des territoires sensibles et avec des acteurs sensibilisés, développée par certains acteurs, paraît cohérente de ce point de vue.
- **On peut également se demander si nous sommes face à une sorte de pensée ou de discours "écologiquement correct"**, qui se limite à un simple affichage sans volonté d'agir réellement sur cette question. Les inquiétudes et récriminations exprimées par bon nombre

d'acteurs, notamment quant à la volonté ou la capacité des décideurs à agir, pourraient nous le faire craindre. **Ce n'est pourtant pas notre sentiment, en raison de la façon dont la plupart des acteurs présents, se sont réellement impliqués dans la réflexion collective, à laquelle nous les invitons.** Tous nous paraissent simplement conscients de la complexité de la question à traiter, qui est dépendante de nombreux facteurs, tout en en faisant un enjeu à part entière. Et même les acteurs qui peuvent paraître les plus réticents à agir, notamment face aux risques qu'une plus grande protection peut faire courir à leurs activités ou leurs projets (aménagement, agriculteurs, élus locaux), nous ont paru souhaiter que la question fasse effectivement l'objet d'une clarification.

Cependant, il nous paraît important de souligner que ce consensus est sous-tendu par une diversité d'approches, elles-mêmes liées aux intérêts et usages de chacun des "mondes" rencontrés. Ainsi par exemple, les environnementalistes insistent ainsi sur la biodiversité de ces zones, les chasseurs soulignent les fonctionnalités, directement liées à leur activité, alors que les élus locaux pensent à la qualité du cadre de vie ou à la réduction des risques liés aux inondations. **Cette diversité peut naturellement être considérée comme porteuse de risques de ne pas pouvoir à terme décider et agir de manière concertée. Elle peut être également envisagée comme une richesse indispensable, pour assurer la pérennité de ces zones et de leurs fonctionnalités,** à partir du moment où les acteurs sont prêts à entrer dans une approche transversale de ces questions sur le fond. Or ce type d'approche exige de renouveler les modalités de travail collectives des acteurs, vers une concertation plus aboutie, c'est à dire visant une réelle gestion concertée.

2.4 - Une perception en cours d'évolution

Même si nous ne disposons pas d'un état antérieur de ces perceptions, l'expression des acteurs nous permet de penser que nous sommes sur ce sujet face à une évolution sensible. Le consensus évoqué plus haut en témoigne directement.

Il est vrai que **la situation de pression démographique et urbaine de l'île explique sans doute largement cette évolution.** Les acteurs ne semblent plus pouvoir éviter de s'interroger sur l'évolution de leur île, quelle que soit leur sensibilité spontanée aux questions environnementales, sauf à risquer de voir se dégrader définitivement la qualité de son cadre de vie et son attrait notamment touristique. On parle "d'île paralysée ou asphyxiée". L'acuité de ces sentiments est telle que nos interlocuteurs s'interrogent sur la capacité réelle à réduire, voire à renverser la pression. Cela peut expliquer que la plupart des "mondes" ont à un moment ou à un autre posé la question à un niveau politique, en s'interrogeant sur l'avenir de l'île et la capacité des décideurs, élus démocratiquement, à prendre en compte ce souci majeur. De ce point de vue, **le souhait de concevoir le cadre de l'action à l'échelle de la Martinique et l'action proprement dite à l'échelle des bassins versants, partagée par de nombreux acteurs, nous semble révéler un pragmatisme, plutôt prometteur.** Il en est de même en ce qui concerne l'idée relativement partagée que seule une batterie de moyens permettra effectivement de traiter cette problématique.

La place majeure accordée à l'éducation à l'environnement, comme facteur d'évolution, traduit aussi l'importance sans doute nouvelle accordée à l'évolution de cette perception. Sur ce point, l'approche la plus porteuse nous semble être celle qui intègre l'idée d'éco-citoyenneté, recouvrant elle-même l'éducation à la responsabilité et à la reconnaissance de l'intérêt général.

2.5 - L'attente d'un renouvellement des modalités de gestion en faveur d'une plus grande concertation

Sur ce point, il apparaît que la plupart des acteurs rencontrés sont effectivement demandeurs d'un renouvellement des modalités de gestion. Mais un certain nombre d'entre eux signalent qu'un

simulacre de concertation peut avoir des effets dévastateurs importants. Il importe donc de définir le cadre et les règles de cette gestion concertée.

La crainte d'un simulacre s'est d'ailleurs exprimée dans le cadre de nos enquêtes collectives ; certains acteurs réclamant des garanties sur la légitimité et la reconnaissance de notre démarche d'écoute active, qui peut en effet constituer l'amorce d'une démarche de concertation entre acteurs. Ces craintes renvoient au fait qu'un certain nombre d'acteurs estiment déjà avoir été consultés dans le cadre d'autres études de ce type, sans jamais obtenir de retour, ni constater de suites. A leurs yeux, la consultation des acteurs apparaît trop souvent comme un moyen de temporiser leurs attentes. Seuls certains acteurs du monde de l'aménagement estiment que la consultation des acteurs est aujourd'hui un facteur bloquant de l'évolution de l'île, tout en reconnaissant qu'elle est généralement inévitable, ne serait-ce que pour des raisons réglementaires.

Ces remarques montrent l'enjeu que représente le retour de cette étude, qui doit être à la hauteur de ces attentes et permette de poursuivre la démarche entamée dans cet esprit.

Les acteurs font également apparaître que toute politique de préservation et la concertation qui s'y attache doivent être conduites à différentes échelles du territoire :

- **La notion de bassin versant semble devoir être située au coeur de ces démarches**, les zones humides étant un élément sensible des ces systèmes hydrographiques.
- **La concertation doit pouvoir également être organisée à l'échelon local autour des zones elles-mêmes**, intégrant propriétaires fonciers, usagers et collectivités concernés.
- **A l'échelon régional, des priorités globales et des cadres réglementaires ou non doivent être définis et/ou appliqués.**

Enfin, on notera que l'ensemble de nos entretiens sont demeurés extrêmement pauvres sur la question d'une ingénierie spécifique à la préservation des zones humides. Même les chasseurs, qui se conçoivent comme les seuls gestionnaires effectifs des mangroves, restent aujourd'hui très imprécis sur ces modes de gestion, développés essentiellement dans une optique cynégétique et contestés par certains acteurs. Et si certains acteurs s'interrogent effectivement sur la façon possible de valoriser tout en préservant ces zones, aucun ne dispose de réponses précises et les exemples cités se comptent sur les doigts d'une main (Caravelle, Trois Ilets, Génipa, création de mares sur Sainte Anne). Les élus se montrent les plus soucieux de trouver des solutions pratiques en la matière, tout en restant conscients que la valorisation et la protection peuvent s'avérer antagonistes.

3 - Le territoire

3.1 - Le poids de l'histoire sur l'identité et les symboles

La Martinique a une histoire relativement récente, à la fois du point de vue :

- **du renouvellement de son occupation humaine et de la rupture de son évolution historique**, provoquée par sa colonisation et l'importation d'une main d'oeuvre extérieure, au travers de l'esclavage.
- **et des liens de dépendance politique et économique entretenus avec la Métropole.** La départementalisation et la décentralisation n'ont été en effet mises en oeuvre que depuis une cinquantaine d'années et ne constituent pour la plupart des acteurs politiques que des avancées relatives et insuffisantes en terme d'autonomie. Et pour certains, le renforcement de la dépendance économique de l'île contrebalance cette évolution.

Dans ce cadre, il est possible de comprendre que la quête d'une identité propre se soit exprimée dans le cadre de la plupart de nos réunions, ne serait-ce que dans la mise en cause de notre propre légitimité, en tant que cabinet d'étude métropolitain, à intervenir sur les questions traitées. Notre

capacité à entendre et comprendre les acteurs et à faire oeuvre utile a en effet été interrogée à plusieurs reprises. Le refus de certains acteurs de voir rapprocher la situation socio-environnementale observée à des cas rencontrés en Métropole s'inscrit dans cette logique. Enfin, la charge symbolique des mangroves, dont l'état de dégradation actuel constitue pour certains acteurs l'expression de cette histoire et d'un mode de développement essentiellement centré sur l'épuisement des ressources insulaires, démontre cette volonté de disposer ou de créer des symboles de cette identité ou de ce défaut d'identité.

Dans ce cadre, il nous semble que **si cette posture peut être un facteur de mobilisation de certains acteurs, voire de la population, elle peut aussi entamer la capacité à agir de manière pragmatique et concertée**, notamment si elle fait écran à une analyse plus objectivée des services rendus par les zones humides.

3.2 - L'insularité et la croissance urbaine

Par rapport aux situations métropolitaines que nous connaissons, la Martinique est d'abord caractérisée par son insularité. **L'appréhension de la problématique des zones humides et de leur préservation est semble-t-il influencée par cette situation insulaire de diverses manières :**

- **L'espace et les ressources de l'île étant limités, cela tend à exacerber la sensibilité des acteurs.** De ce point de vue, cet état de fait joue à la fois comme facteur de mobilisation des acteurs, tout en créant une pression bien réelle, qui tend à exacerber certains problèmes et les relations entre les acteurs concernés.
- **Les acteurs impliqués ne sont pas nombreux et se connaissent tous pour la plupart.** Là encore, ce facteur peut à la fois faciliter les contacts et les rencontres ou les rendre plus malaisés, en raison d'oppositions marquées, plus ou moins anciennes. Dans ce cadre, faire évoluer les termes du débat entre certains acteurs mérite sans doute réflexion.
- **L'insularité apparaît également comme un facteur d'isolement, notamment pour la recherche de solutions.** En effet, en dépit que certains acteurs évoquent l'existence d'une région ou d'un espace Caraïbe, rares sont les acteurs qui évoquent des exemples venant d'autres îles ou de pays proches, sauf pour relativiser la valeur des mangroves martiniquaises par rapport à celles des îles septentrionales de la Caraïbe ou de pays d'Amérique Centrale ou du Sud. La Dominique a été évoquée deux fois, mais plus pour la qualité globale de son environnement et sa préservation que sur les zones humides précisément. Les réfugiés d'autres îles et les clubs de plongée de Sainte Lucie apparaissent en revanche clairement comme des vecteurs de détérioration des mangroves et des récifs coralliens.

La densité importante de la population de l'île, qui atteint 400 habitants/km², ajoutée à l'étalement urbain, notamment sur la partie sud de l'île qui est la plus riche en zones humides et en mangroves, tend à renforcer la pression exercée sur celles-ci. Elle exacerbe clairement la sensibilité des acteurs, en rendant d'autant plus sensible le sentiment d'un territoire à l'espace et aux ressources environnementales limitées et peut constituer un facteur d'accroissement des tensions entre acteurs.

3.3 - La complexité de l'organisation politique et administrative et du statut foncier des mangroves

La Martinique est marquée par la superposition de nombreux niveaux d'organisation politique et administrative, qui ne clarifie pas le jeu des responsabilités politiques en matière d'aménagement du territoire. Ainsi certains acteurs considèrent que la superposition entre Région et Département et le développement récent de communautés de communes et de Pays, au sens de la LOADTT, ne facilite guère la prise en compte de l'environnement, qui vise à préserver et valoriser à long terme des aménités environnementales.

Le retrait progressif de l'Etat, dont le rôle est de faire valoir l'intérêt général, constitue également un point faible pour certains, notamment parce que cette fonction n'est reprise par aucun acteur précis, car aucun ne dispose à lui seul de ce pouvoir et que la répartition des pouvoirs et des compétences entre collectivités reste aujourd'hui trop floue. Dans ce cadre, la réglementation, qui est un des instruments de la préservation, reste pour beaucoup insuffisamment appliquée, ne serait-ce que parce que les pouvoirs de police sont répartis entre l'Etat et les collectivités. L'unification de cette fonction de police de l'environnement apparaît d'ailleurs à certains acteurs comme une nécessité urgente.

Seules la mise en place d'un comité de bassin et d'un Office départemental de l'Eau, ainsi que l'existence d'un Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux laissent espérer à certains acteurs une prise en compte renforcée de la problématique des zones humides. La mise en place d'un Contrat de Baie sur la Baie de Fort de France est pour certains acteurs un premier pas, qui doit être confirmé par des initiatives sur d'autres bassins versants.

A une échelle plus restreinte, le statut foncier complexe des mangroves ne favorise pas non plus leur préservation.

Cet ensemble de remarques nous amène à estimer que le renouvellement de certaines modalités de gouvernance, favorisant la concertation entre acteurs, appelé par de nombreux acteurs est aujourd'hui une nécessité.

3.4 – L'opposition entre développement économique et développement durable

Nos échanges avec les acteurs nous ont permis de constater que pour les tenants d'une plus forte préservation, c'est le modèle de développement de la Martinique qui est questionné par les zones humides. D'un côté, certains acteurs et notamment les défenseurs de l'environnement, estiment que l'île a joué depuis 20 à 30 ans la carte du développement économique, centré sur un tourisme de masse et sur la croissance de la consommation de biens importés. En retour, la capacité de production et d'autosubsistance de l'île s'en trouve d'autant plus réduite, renforçant ainsi sa dépendance. Ces acteurs estiment que seuls des choix politiques en faveur d'un développement durable, tenant compte des dimensions sociales, environnementales et économique, sont susceptibles d'inverser cette tendance et d'espérer une réelle préservation des zones humides.

Pistes de réflexion pour l'action

Cette partie est consacrée à une réflexion sur les pistes possibles en faveur d'une plus grande préservation des zones humides martiniquaises. Dans ce cadre, nous distinguerons :

- les conditions de retour de cette étude et notamment de son volet socio-environnemental ;
- des préconisations globales, qui resteront cependant très générales, car elles méritent un réel temps de réflexion, associant notamment les acteurs impliqués dans le pilotage de l'étude ;
- une proposition précise

Le retour de l'étude

Pratiquement, il nous semble important à court terme de prévoir un temps de retour de cette étude vers les acteurs, qui y ont été associés, à la fois parce que :

- ce retour est attendu explicitement par ces acteurs ;
- il doit permettre de confirmer que la démarche de consultation des acteurs, qui a présidé à cette étude, ne relève pas d'un simple affichage, mais s'inscrit bien dans une logique visant une gestion plus concertée ;
- au-delà d'une présentation des constats et analyses produites, il peut offrir l'opportunité d'un échange sur les perspectives d'action qui pourront être retenues par les membres du comité de pilotage de cette étude.

Ajoutons à cela que ce retour pourrait être conjugué à une présentation de l'étude dans le cadre du Comité de Bassin, comme cela a été évoqué avec sa Présidente. Dans ce cadre, Contrechamp est prêt à s'impliquer dans la préparation et la mise en oeuvre de ce retour, en relation étroite avec le Parc naturel régional et ses partenaires, dans des conditions qui restent à définir.

Préconisations globales

Nous avons constaté que la préservation et la valorisation des zones humides martiniquaises est un enjeu à part entière pour bon nombre des acteurs rencontrés. Nous sommes aussi conscients que celles-ci dépendent de nombreux facteurs et décisions, qui sont elles-mêmes du ressort de nombreux acteurs, intervenant à différentes échelles.

A l'échelle régionale	<ul style="list-style-type: none">- Mise en application de certaines réglementations- Réflexion stratégique sur l'unification des pouvoirs de police environnementale- Soutien aux démarches de gestion concertée sur les bassins versants (animation, ingénierie environnementale et concertation)- Soutien à l'expérimentation proposée dans la partie suivante
A l'échelle départementale	<ul style="list-style-type: none">- Mobilisation de la TDENS pour financement d'une politique de protection des espaces naturels sensibles (acquisitions foncières notamment)- Soutien aux démarches de gestion concertée sur les bassins versants (animation, ingénierie environnementale et concertation)
A l'échelle des bassins versants	<ul style="list-style-type: none">- Mise en oeuvre de programmes de gestion concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, comprenant un volet zones humides, de type contrat de bassin versant- Mobilisation des communautés de communes et Pays sur ce volet
A l'échelle des zones humides	<ul style="list-style-type: none">- Définition des conditions socio-techniques d'une

	préservation/valorisation des zones humides avec dans un premier temps mise en place au niveau régional d'une expérimentation localisée concernant certaines zones humides (voir partie suivante)
--	---

Préconisations pour la mise en oeuvre d'une action exemplaire à court terme

D'une façon plus pratique et à plus court terme, il nous semble essentiel de démontrer par l'exemple que la préservation est chose possible et d'étudier plus précisément les conditions sociales et techniques de la production de cette préservation. Dans ce cadre, la mise en place d'une expérimentation régionale associant différents sites et territoires. En effet, les exemples cités actuellement paraissent aujourd'hui trop peu nombreux pour que l'exemplarité puisse effectivement fonctionner efficacement. De plus, l'émergence et la mise en oeuvre de ces initiatives n'a semble-t-il pas été donné lieu à une analyse spécifique, permettant de préciser les conditions de leur reproductibilité, notamment au niveau de la concertation.

Dans ce cadre, il s'agit de repérer un certain nombre de sites ou territoires, concernés par cette problématique. Le choix des sites ou territoires à associer doit dépendre de différents facteurs, parmi lesquels :

- les types de zones humides concernées, en veillant à ce que les différents types repérés soient effectivement associés ;
- la localisation de ces zones à l'échelle de l'île, en évitant qu'elles se trouvent situées sur un périmètre trop précis ;
- les enjeux portés par les zones humides concernées (valeur patrimoniale, vulnérabilité, menaces directes, valorisation,...) ;
- la capacité et la volonté d'acteurs locaux, dont les élus, à se mobiliser sur cette action dans le cadre d'une concertation ouverte, ainsi que leur implication dans la capitalisation attendue.
- La possibilité de repérer et mobiliser sur chaque site un opérateur local de la démarche, qui en sera le correspondant et aura pour charge sa conduite et son animation.

Un total de 5 à 7 sites devrait permettre de produire des enseignements valorisables par la suite, tout en disposant d'une lisibilité suffisante à l'échelle de l'île.

La démarche d'expérimentation doit prévoir de conjuguer des temps d'accompagnement individualisé pour chaque site ou territoire, ainsi que des temps collectifs, associant notamment les correspondants locaux en charge de la conduite de la démarche, pour tirer les enseignements méthodologiques de l'expérimentation.

Il faudra sans doute repérer pour chacun des sites une structure, qui soit le correspondant local de la démarche, associée notamment aux temps collectifs sur lesquels (collectivité locale ou association).

Par ailleurs, cette démarche doit donner lieu à la mise en place d'un dispositif régional spécifique, incluant :

- un comité de pilotage régional, permettant d'associer les principaux acteurs concernés à cette échelle, et impliqué dans la sélection des sites et territoires, dans la définition des objectifs et conditions d'accompagnement des sites et territoires, de production et de valorisation des acquis, qui en résulteront.
- un comité technique en charge de la mise en oeuvre.
- une structure ayant pour vocation en tant qu'opérateur d'accompagner les sites et territoires engagés, de les aider à mobiliser l'ingénierie nécessaire et d'animer les temps collectifs, nécessaires à la réflexion, la capitalisation et la valorisation de la démarche.

La durée d'une telle expérimentation devrait être d'au moins trois ans pour :

- mettre en place le dispositif (création instances, repérage et mobilisation des sites,...) sur une période de 6 à 8 mois ;
- mobiliser sur chaque site le partenariat local (6 mois) ;
- réaliser le travail de réflexion stratégique sur chaque site avec repérage enjeux, définition d'objectifs partagés, recherche de solutions (12 à 15 mois) ;
- mettre en oeuvre les actions de préservation et de valorisation (12 à 15 mois).

La capitalisation des éléments de méthode serait réalisée en cours de démarche.

Dans un premier temps, les moyens à mobiliser concernent :

- le financement d'un opérateur régional en charge de l'animation de la démarche ;
- le financement de l'animation locale sur site.

Dans un second temps, ils concerneront la mise en place d'actions de préservation et de valorisation proprement dites (aménagement, information publics, éducation à l'environnement,...)